



*Maîtrisez les exigences  
du marché européen !*

## Mise en œuvre de la directive européenne 2006/42/CE relative aux machines

**La nouvelle directive européenne 2006/42/CE relative aux machines, qui règlemente la libre circulation des marchandises au sein de l'espace économique européen, est entrée en vigueur le 29 décembre 2009.**

KERN, en tant que prestataire international de services linguistiques dont le siège social est sis à Francfort-sur-le-Main, apporte son soutien à de nombreuses entreprises du domaine de la construction de machines, d'installations et d'appareils pour la transposition linguistique de la directive européenne relative aux machines.

La directive 98/37/CE relative aux machines actuellement en vigueur sera remplacée à partir du 29/12/2009, et ce, sans période transitoire, par la nouvelle directive européenne 2006/42/CE relative aux machines. Les paramètres techniques, l'évaluation de la conformité et les autres réglementations ne pouvant être adaptés du jour au lendemain aux nouvelles exigences, il vous faut vous préparer à temps à ce changement.

### **La langue de vos notices d'instructions**

L'annexe VII de la nouvelle directive relative aux machines exige que le dossier technique accompa-

gnant les produits soit rédigé dans une ou plusieurs langues officielles de la Communauté européenne. Les fabricants des produits à l'exportation sont ainsi tenus de faire traduire de manière complète et exacte toute la documentation destinée aux pays européens dans les langues officielles du pays d'utilisation et de la joindre à chaque produit lors de la livraison dans chacune des zones linguistiques considérées. Les contraintes réglementaires de la directive relative aux machines prévues à l'annexe I, section 1.7.4.1.a et b. s'appliquent. La livraison de la marchandise ne peut donc avoir lieu que lorsque la traduction des notices d'instructions et de montage des machines, des installations et des appareils techniques est disponible. Des contrôleurs techniques veilleront à la mise en œuvre de la directive.

### **Notices d'instructions originales et traduction**

La version originale de la notice d'instructions doit être jointe à la machine en plus de sa traduction. La mention « Notice originale » doit figurer sur la version linguistique de cette notice d'instructions qui a été vérifiée par le fabricant ou son mandataire. Les traductions doivent porter la mention « Traduction de la notice originale ». Si la traduction de la documentation n'est pas disponible à temps, les installations ne peuvent pas être livrées, ce qui peut entraîner des coûts inutiles et, dans le pire des

cas, un arrêt de la production. Seules les notices de maintenance destinées au personnel technique mandaté par le fabricant pourront aussi à l'avenir être rédigées dans une des langues de la Communauté comprise par ce personnel.

## Mise en œuvre linguistique de la directive

La nouvelle directive européenne relative aux machines nécessite l'exécution rapide des projets de traduction et de localisation.

KERN vous aide à mettre en œuvre la partie linguistique de cette directive grâce à une équipe composée d'ingénieurs et de traducteurs diplômés et locuteurs natifs possédant une longue expérience dans le domaine de la construction de machines ainsi que de terminologues et de spécialistes PAO qui s'occupent pour vous de la publication assistée par ordinateur multilingue. Naturellement, KERN prend en charge tous les types de formats courants des documentations techniques, entre autres XML, MS Word, FrameMaker, InDesign, QuarkXpress.

Aux exigences linguistiques et techniques imposées à nos traducteurs viennent s'ajouter celles en rapport avec la structuration des processus de traduction, d'ingénierie et d'assurance qualité. Pour surmonter les besoins croissants en traduction et pour réaliser des traductions d'une qualité et d'une cohérence terminologique et stylistique irréprochables, celles-ci étant désormais impératives à l'exportation réussie de vos produits, KERN a notamment adopté les mesures suivantes :

- Mise en place de portails sur mesure (par ex. **clicktranslate™**) ;
- Mise en place de systèmes de mémoires de traduction sophistiqués ;
- Constitution de bases de données terminologiques techniques et spécifiques à l'entreprise,
- Mise à disposition de la terminologie à l'échelle de l'entreprise sur le portail terminologique en ligne **Term4Client™**.

## Coup d'œil sur les avantages :

- Traductions cohérentes et de grande qualité ;
- Langage de l'entreprise homogénéisé ;
- Gestion des connaissances entre les services et les sociétés nationales ;
- Optimisation des délais d'exécution des projets et réduction des délais pour la traduction de mise à jour de documents ;
- Réduction des délais de mise sur le marché ;
- Sécurité de planification et simplification des processus d'exportation avec une maîtrise parfaite des coûts.

**KERN travaille en étroite collaboration avec vous, afin d'optimiser sur le plan des coûts et des investissements, de standardiser et d'automatiser les processus de gestion de traductions indispensables dans le cadre de la nouvelle directive relative aux machines, tout en tenant compte de vos systèmes organisationnels existants.**

### KERN SARL – Lyon

54 rue de la République, 69002 Lyon  
Tél. : 04 78 37 83 73 · Fax : 04 78 37 79 99  
[kern.lyon@e-kern.com](mailto:kern.lyon@e-kern.com) · [www.e-kern.com](http://www.e-kern.com)

#### Amsterdam

Tél. : +31 20 520 0740  
[kern.amsterdam@e-kern.com](mailto:kern.amsterdam@e-kern.com)

#### Berlin

Tél. : +49 30 275 81 45-0  
[kern.berlin@e-kern.com](mailto:kern.berlin@e-kern.com)

#### Cologne

Tél. : +49 221 21 95 08  
[kern.koeln@e-kern.com](mailto:kern.koeln@e-kern.com)

#### Francfort

Tél. : +49 69 75 60 73-0  
[kern.frankfurt@e-kern.com](mailto:kern.frankfurt@e-kern.com)

#### Hambourg

Tél. : +49 40 650 67 99-0  
[kern.hamburg@e-kern.com](mailto:kern.hamburg@e-kern.com)

#### Hong Kong

Tél. : +852 28 50 44 55  
[kern.hk@e-kern.com](mailto:kern.hk@e-kern.com)

#### Londres

Tél. : +44 20 78 31 56 00  
[kern.london@e-kern.com](mailto:kern.london@e-kern.com)

#### Munich

Tél. : +49 89 232 49 08-0  
[kern.muenchen@e-kern.com](mailto:kern.muenchen@e-kern.com)

#### New York

Tél. : +1 212 953 2070  
[kern.ny@e-kern.com](mailto:kern.ny@e-kern.com)

#### San Francisco

Tél. : +1 415 433 5376  
[kern.sf@e-kern.com](mailto:kern.sf@e-kern.com)

#### Vienne

Tél. : +43 1 58 12 83 40  
[kern.wien@e-kern.com](mailto:kern.wien@e-kern.com)

**Pour plus d'informations,  
visitez notre site Internet**